



SARL SIXIEME SENS IMMOBILIER

Au capital de 8 000€ - RCS COMPIEGNE N°438 227 00015

Siège social : 60 rue du connétable 60500 CHANTILLY

Tél : 03.44.620.300 – E-mail : chantilly@laforet.com

Ventes – Barème à compter du 01 Mars 2018

Honoraires de transaction (Hors cas particulier*- Voir ci-dessous)

Prix de vente	Honoraires HT	Honoraires TTC
De 0 à 60 000€	8,33%	10%
De 61 000 à 100 000 €	7,5%	9%
De 101 000 à 130 000€	6,25%	7,5%
De 131 000 à 180 000 €	5,8%	7%
De 181 000 à 330 000 €	4,17%	5%
De 331 000 à 600 000 €	3,75%	4,5%
De 601 000 à 999 000 €	3,33%	4%
A partir de 1 000 000 €	2,92%	3,5%

Ces honoraires sont à la charge de l'acquéreur ou du vendeur selon le mandat.

***Cas particulier n°1 → honoraires au titre d'un mandat de recherche pour un bien identifié et dont le mandat de vente est détenu par autre agence :**

- L'acquéreur ne sera débiteur à l'égard de notre agence d'aucun honoraires ou frais.
- Notre agence est dans ce cas exclusivement rémunérée par l'agence titulaire du mandat de vente, par voie de rétrocession d'honoraires.

***Cas particulier n°2 → honoraires au titre d'un mandat de vente d'un programme en VEFA dont le montant est fixé par le promoteur**

- Ce montant n'excédera en aucun cas 10%HT du montant de la vente
-

Locations – Barème à compter du 01 Mars 2018

Honoraires pour les baux d'habitation ou mixtes régis par la loi n°89-462 du 06/07/1989 :

- **Visite du logement, constitution du dossier et rédaction du bail :**
8 € TTC /m2 de surface habitable à la charge du locataire et 8 € TTC /m2 de surface habitable à la charge du bailleur
- **Etat des lieux d'entrée :** 3 € TTC /m2 de surface habitable à la charge du locataire et 3 € TTC /m2 de surface habitable à la charge du bailleur
- **Entremise-négociation :** La moitié d'un mois de loyer charges comprises à la charge du bailleur

Honoraires pour les autres baux :

Meublés :

12% TTC du loyer annuel hors charges à la charge du preneur.

Commerciaux :

30% HT du loyer annuel, soit 36% TTC à la charge du preneur.

Cession droit au bail et fonds de commerce :

15%HT du montant de la cession soit 18% TTC à la charge du preneur avec un minimum forfaitaire fixé à 5 000 € TTC.

Gestion locative – Barème à compter du 01 Mars 2018

Honoraires de gestion:

6% HT du loyer annuel charges comprises, soit 7,2% TTC à la charge du bailleur.

5%HT du loyer annuel charges comprises à partir de 5 lots soit 6% TTC.

Ces honoraires sont déductibles de vos impôts.

Autres prestations :

L'assurance loyers impayés s'élève à 2,5% TTC du loyer quittancé

N° TVA intra-communautaire : FR 454 384 912 27 – Titre professionnel : Agent immobilier - Carte professionnelle n°CPI 6003 2018 000 026 062 délivrée par la CCI de l'Oise – Activité : Transaction et Gestion immobilière -Garantie financière Transaction(*) : CEGI 128, rue de la Boétie 75008 PARIS –
NE DOIT RECEVOIR NI DETENIR D'AUTRES FONDS, EFFETS OU VALEURS QUE CEUX
REPRESENTATIFS DE SA REMUNERATION

Chaque agence est une entité juridiquement et financièrement indépendante.